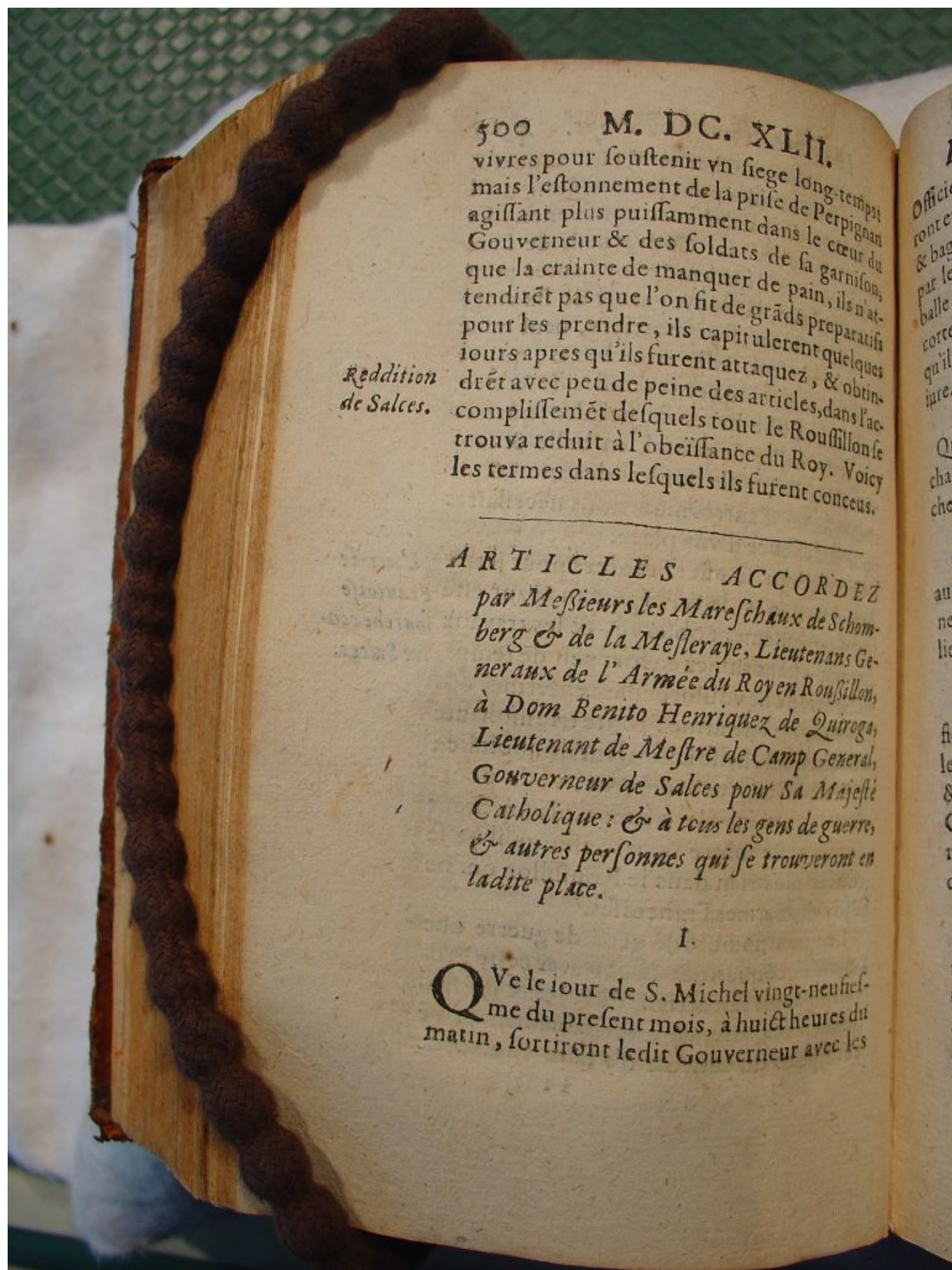


1642_0500.jpg



500 M. DC. XLII.

vivres pour soustenir vn siege long-temps
mais l'estonnement de la prise de Perpignan
agissant plus puissamment dans le cœur du
Gouverneur & des soldats de sa garnison,
que la crainte de manquer de pain, ils n'at-
tendirent pas que l'on fit de grâds preparatifs
pour les prendre, ils capitulerent quelques
iours apres qu'ils furent attaquez, & obtin-
drēt avec peu de peine des articles, dans l'ac-
complissemēt desquels tout le Roussillon se
trouva reduit à l'obeissance du Roy. Voicy
les termes dans lesquels ils furent conceus.

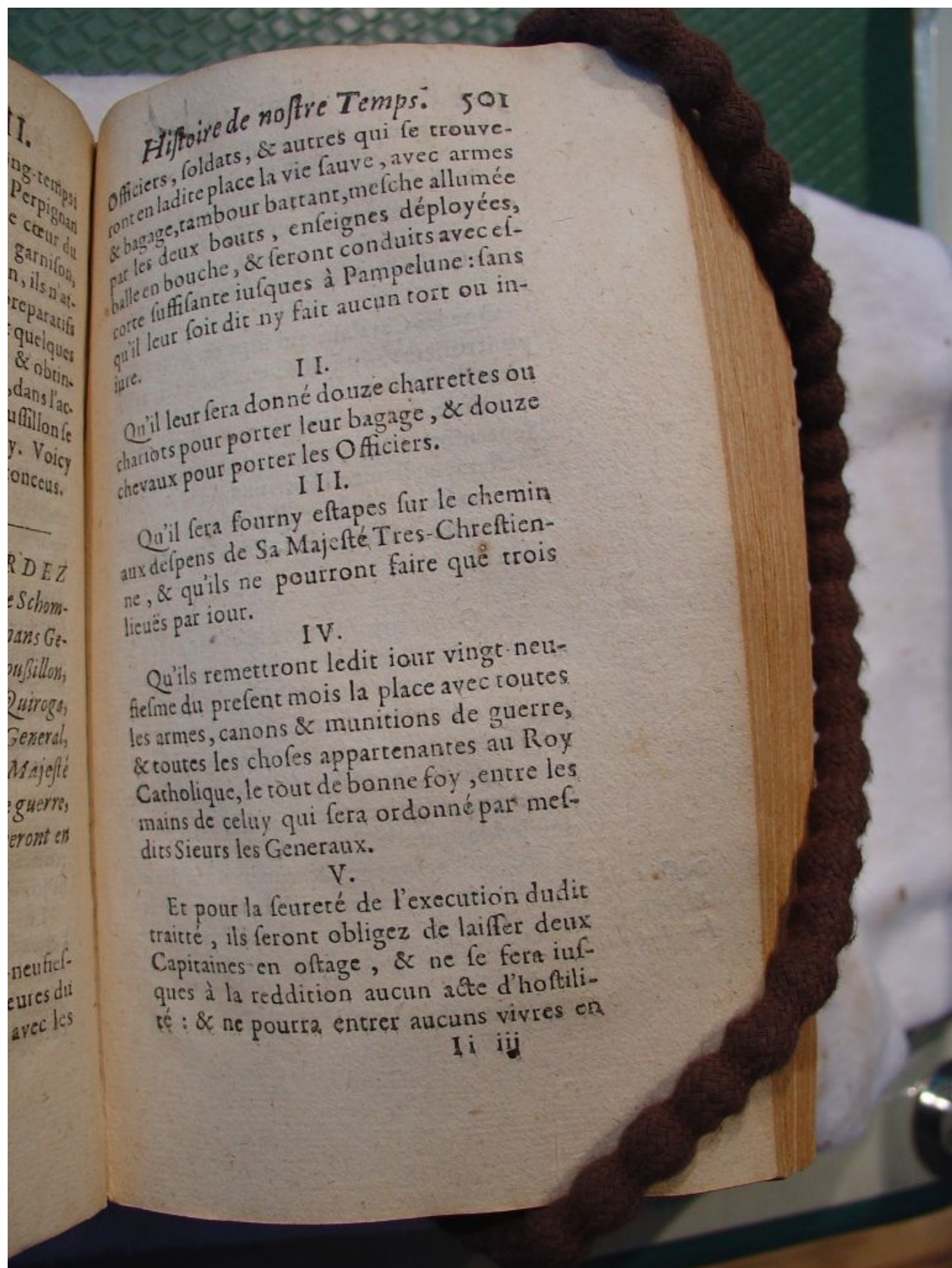
*Reddition
de Salces.*

ARTICLES ACCORDEZ
par Messieurs les Marechaux de Schom-
berg & de la Mesleraye, Lieutenans Ge-
neraux de l'Armée du Roy en Roussillon,
à Dom Benito Henriquez de Quiroga,
Lieutenant de Mestre de Camp General,
Gouverneur de Salces pour Sa Majesté
Catholique: & à tous les gens de guerre,
& autres personnes qui se trouveront en
ladite place.

I.

Q'ue le iour de S. Michel vingt-neufies-
me du present mois, à huit heures du
matin, sortiront ledit Gouverneur avec les

1642_0501.jpg



Histoire de nostre Temps. 501

Officiers, soldats, & autres qui se trouveront en ladite place la vie sauve, avec armes & bagage, tambour battant, mèche allumée, par les deux bouts, enseignes déployées, balle en bouche, & seront conduits avec escorte suffisante iusques à Pampelune: sans qu'il leur soit dit ny fait aucun tort ou injure.

I I.

Qu'il leur sera donné douze charrettes ou chariots pour porter leur bagage, & douze chevaux pour porter les Officiers.

I I I.

Qu'il sera fourny estapes sur le chemin aux despens de Sa Majesté Tres-Chrestienne, & qu'ils ne pourront faire que trois lieues par iour.

I V.

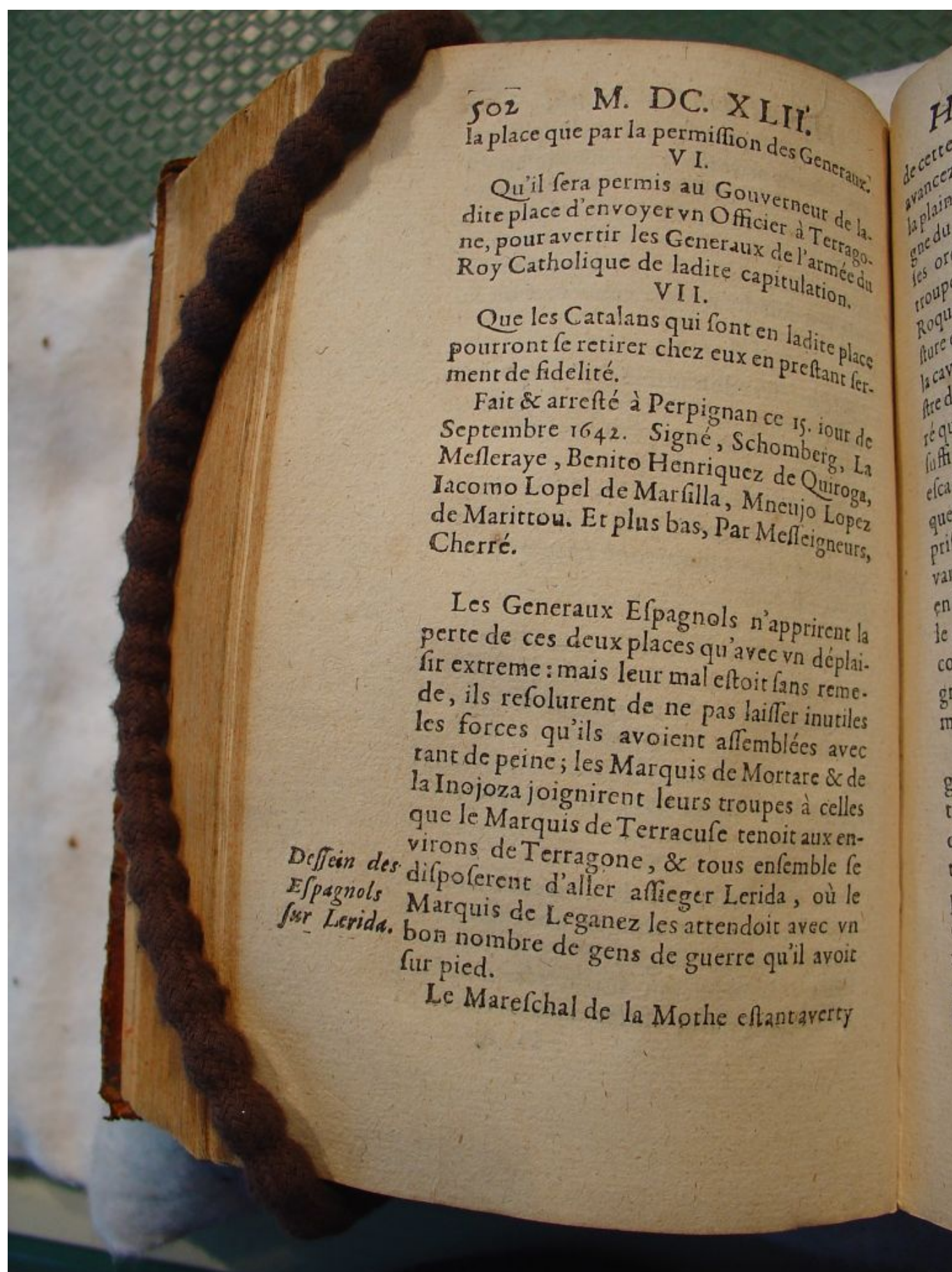
Qu'ils remettront ledit iour vingt-neufiesme du present mois la place avec toutes les armes, canons & munitions de guerre, & toutes les choses appartenantes au Roy Catholique, le tout de bonne foy, entre les mains de celuy qui sera ordonné par mesdits Sieurs les Generaux.

V.

Et pour la seureté de l'exécution dudit traite, ils seront obligez de laisser deux Capitaines en ostage, & ne se fera iusques à la reddition aucun acte d'hostilité: & ne pourra entrer aucuns vivres en

I i iij

1642_0502.jpg



502 M. DC. XLII.
la place que par la permission des Generaux.
VI.

Qu'il sera permis au Gouverneur de la-
dite place d'envoyer vn Officier à Terrago-
ne, pour avertir les Generaux de l'armée du
Roy Catholique de ladite capitulation.

VII.
Que les Catalans qui sont en ladite place
pourront se retirer chez eux en prestant ser-
ment de fidelité.

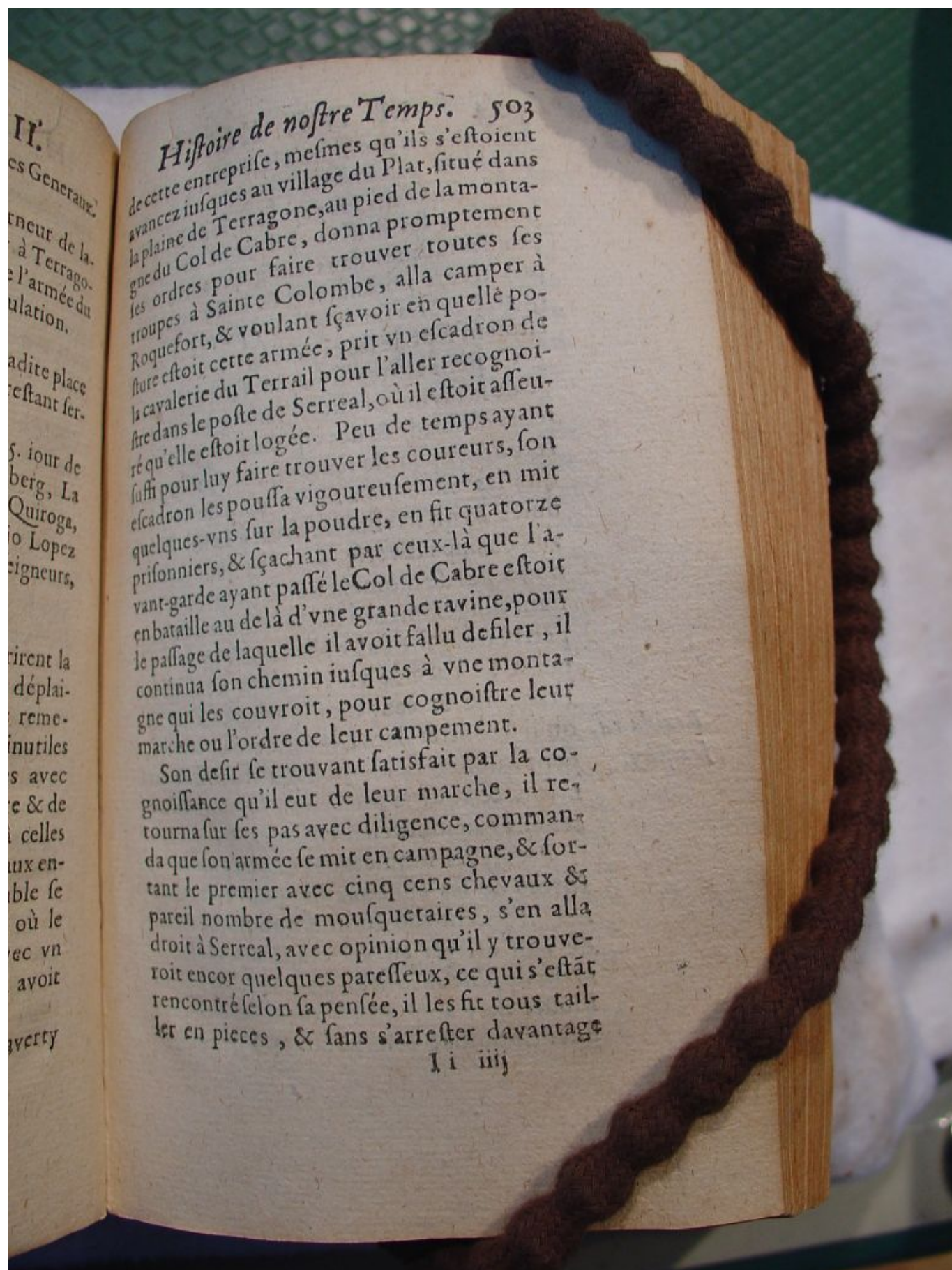
Fait & arresté à Perpignan ce 15. iour de
Septembre 1642. Signé, Schomberg, La
Messleraye, Benito Henriquez de Quiroga,
Iacomo Lopel de Marfilla, Mneujo Lopez
de Marittou. Et plus bas, Par Messieurs,
Cherré.

Les Generaux Espagnols n'apprirent la
perte de ces deux places qu'avec vn déplai-
sir extreme: mais leur mal estoit sans reme-
de, ils resolurent de ne pas laisser inutiles
les forces qu'ils avoient assemblées avec
tant de peine; les Marquis de Mortare & de
la Inojosa joignirent leurs troupes à celles
que le Marquis de Terracuse tenoit aux en-
viroins de Terragone, & tous ensemble se
disposèrent d'aller assieger Lerida, où le
Marquis de Leganez les attendoit avec vn
bon nombre de gens de guerre qu'il avoit
sur pied.

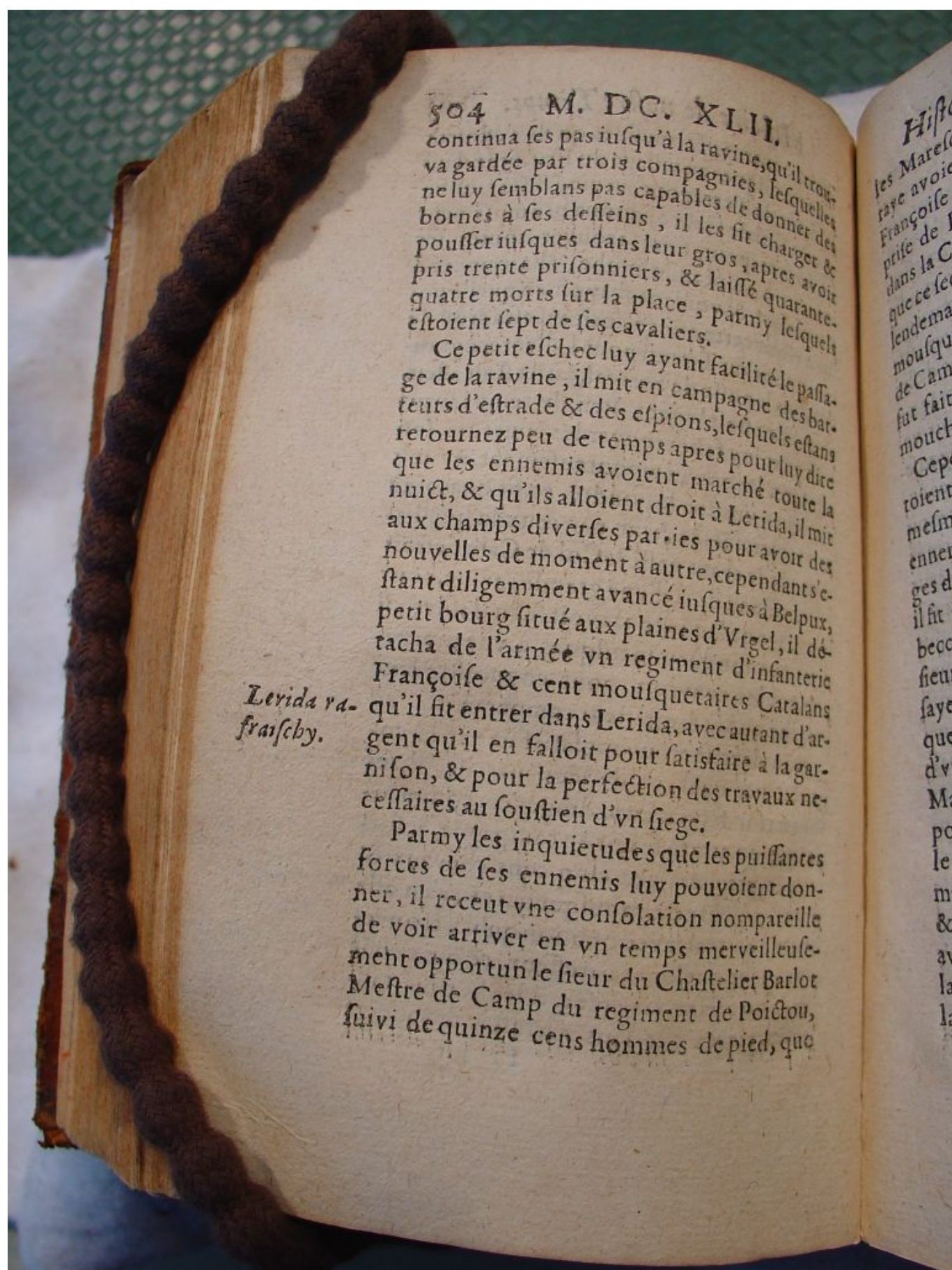
Le Marechal de la Mothe estant averty

*Dessein des
Espagnols
sur Lerida.*

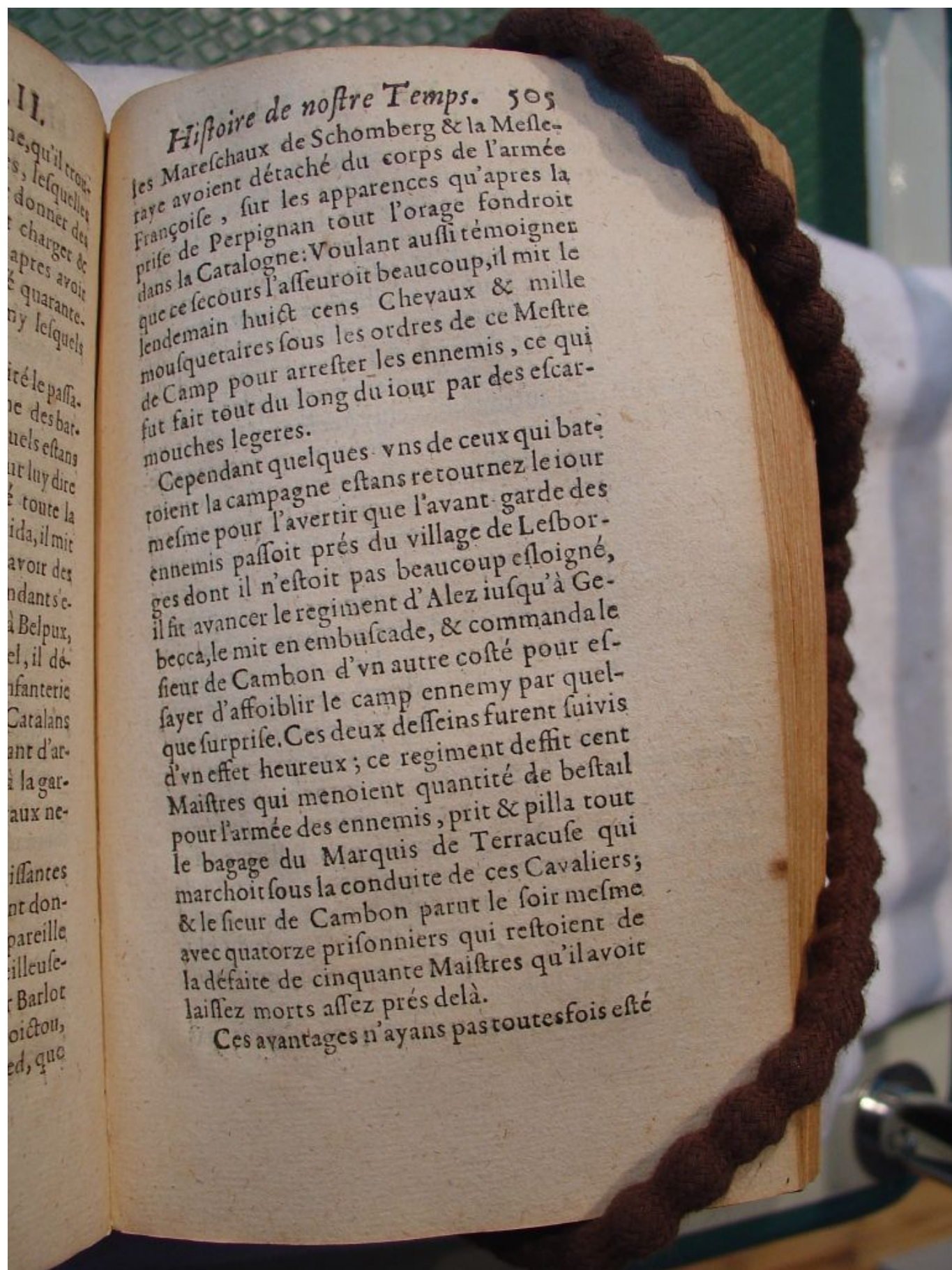
1642_0503.jpg



1642_0504.jpg



1642_0505.jpg



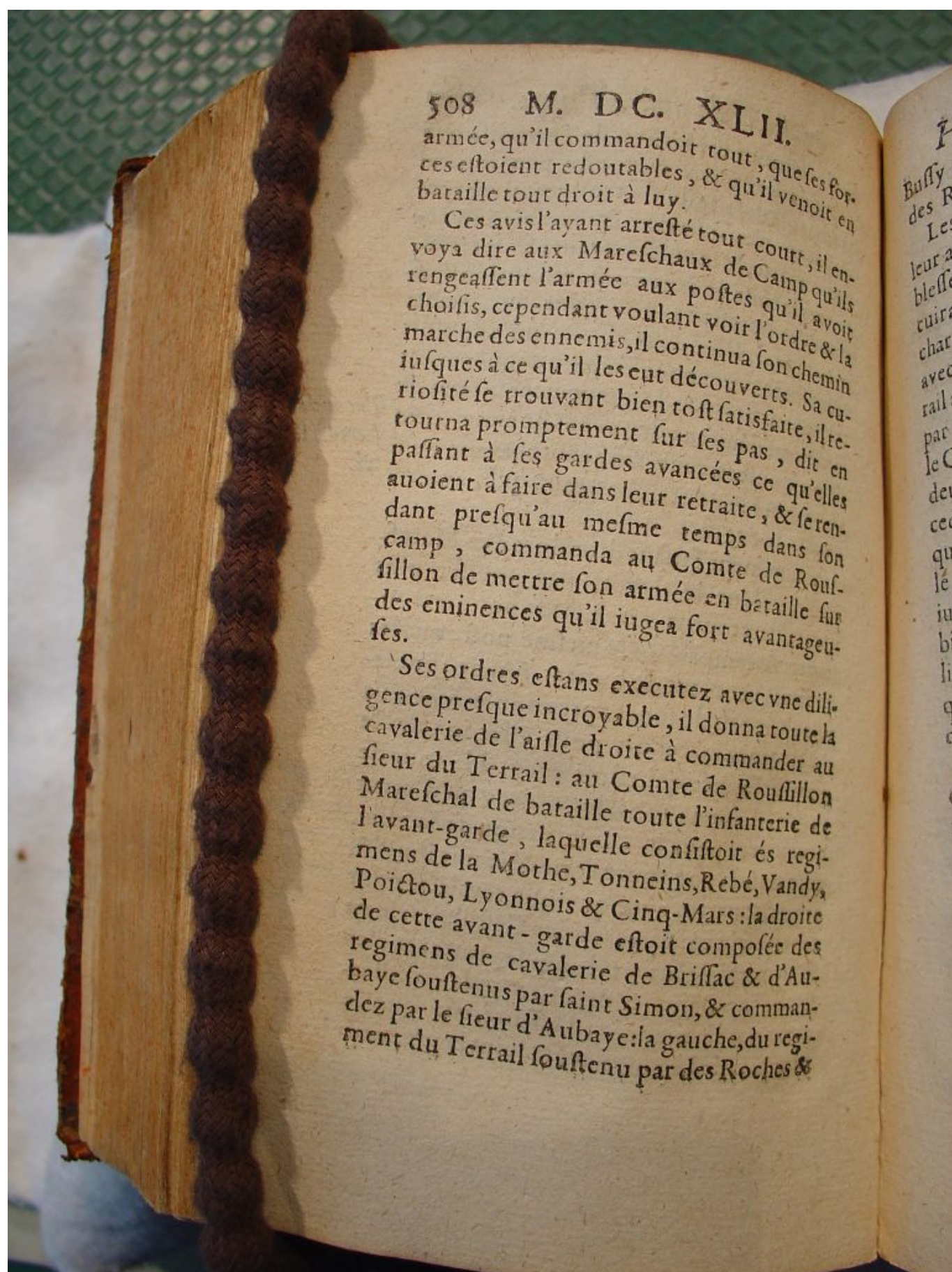
1642_0506.jpg



1642_0507.jpg



1642_0508.jpg



508 M. DC. XLII.

armée, qu'il commandoit tout, que ses forces estoient redoutables, & qu'il venoit en bataille tout droit à luy.

Ces avis l'ayant arresté tout court, il envoya dire aux Mareschaux de Camp qu'ils rengeassent l'armée aux postes qu'il avoit choisis, cependant voulant voir l'ordre & la marche des ennemis, il continua son chemin jusques à ce qu'il les eut découverts. Sa curiosité se trouvant bien tost satisfaite, il retourna promptement sur ses pas, dit en passant à ses gardes avancées ce qu'elles avoient à faire dans leur retraite, & se rendant presque au mesme temps dans son camp, commanda au Comte de Roussillon de mettre son armée en bataille sur des eminences qu'il iugea fort avantageuses.

Ses ordres estans executez avec vne diligence presque incroyable, il donna toute la cavalerie de l'aisle droite à commander au sieur du Terrail: au Comte de Roussillon Mareschal de bataille toute l'infanterie de l'avant-garde, laquelle consistoit es regimens de la Mothe, Tonneins, Rebé, Vandy, Poictou, Lyonnois & Cinq-Mars: la droite de cette avant-garde estoit composée des regimens de cavalerie de Brissac & d'Aubaye soustenu par saint Simon, & commandez par le sieur d'Aubaye: la gauche, du regiment du Terrail soustenu par des Roches &

1642_0509.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan